

BARÈME DES COMMISSIONS

TRANCHES DE PRIX DE VENTE NET VENDEUR	TAUX DE COMMISSION PRATIQUÉ TTC
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 4 000 €
de 50 001 € à 150 000 €	7%
de 150 001 € à 350 000	6%
de 350 001 € à 450 000 €	5,5%
au-delà de 450 000 €	5%

POUR LES RÉSIDENCES DE SERVICES, LES EHPAD, ...	COMMISSION PRATIQUÉE TTC
Pour les studios	Forfait de 8 000 €
Pour les T1 et T2	Forfait de 10 000 €
Pour les T3 et plus	Forfait de 12 000 €

~ Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon la rédaction du mandat de vente.

~ Lors de la rédaction du mandat de vente et à la demande du mandant, nos honoraires peuvent être inférieurs au barème ci-dessus.

~ Le montant définitif de nos honoraires est susceptible d'évoluer lors de la négociation de la vente à la demande de l'acquéreur ou du vendeur.